



Livret métier

LA CONDUITE DES TRACTEURS AGRICOLÉS



sofaxis

L'EXPERT EN ASSURANCE
DU MONDE TERRITORIAL



SOMMAIRE

Conducteurs de tracteurs agricoles	4
Avant le départ.....	6
Au démarrage.....	8
Pendant le travail.....	10
Après le travail.....	12
Les 10 règles d'or du conducteur.....	14
Les protections	16
En cas d'accident.....	18

CONDUCTEURS DE TRACTEURS AGRICOLES

Cet engin peut être dangereux pour son conducteur et le public :

- si son utilisation est mal maîtrisée,
- s'il n'est pas conduit en sécurité,
- s'il est employé dans un environnement à risque.

Ce livret a pour but de vous faire connaître ou de vous rappeler :

- les précautions d'emploi de votre engin et de ses outils,
- les obligations à respecter en matière de sécurité et de santé au travail,
- la conduite à tenir en cas d'accident.

**Conduire un tracteur agricole,
cela ne s'improvise pas !**



AVANT LE DÉPART

JE FAIS MA RONDE DE SÉCURITÉ...

Sur mon tracteur, je vérifie :

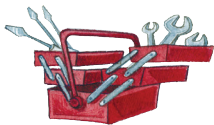
- les feux de signalisation et d'éclairage
- les pneumatiques
- les rétroviseurs
- les essuie-glaces
- les marchepieds et poignées
- le système de blocage des portes
- les niveaux (carburant, huile...)
- l'absence de fuites (tâches au sol...)
- les freins
- le klaxon
- la direction



Sur mes équipement (bras de tonte, godet, fourche...), je vérifie :

- les fixations des flexibles
- le système d'attelage ou d'accrochage
(crochet, arbre à cardan...)
- la bonne répartition des charges et leur rééquilibrage
si nécessaire

A tout moment, je dois avoir à ma disposition :



Une caisse à outils



Un extincteur



Une trousse à
pharmacie



Un gilet de
signalisation



Un moyen de communication,
si je travaille seul

AU DÉMARRAGE

L'INSTALLATION AU POSTE DE TRAVAIL



Je monte (et descends) du véhicule :

- en utilisant les poignées et les marchepieds,
- face à la cabine.

Je vérifie :

- les réglages de mon siège et des rétroviseurs,
- l'état des voyants,
- la propreté des vitres de la cabine,
- le couplage des pédales de frein pour un freinage uniforme.

> Il est interdit de transporter des passagers sur le marchepied, sur le système de relevage ou dans la remorque. Le nombre de places assises prévues est précisé sur la carte de grise

LE DÉMARRAGE

Pour un maximum de sécurité :

- **je m'assois** à mon poste de conduite avant de lancer le moteur ou d'actionner des commandes,
- **j'effectue** des mouvements de base de l'équipement accroché pour m'assurer de sa bonne fixation,
- **je vérifie** que personne ni aucun véhicule ne sont à proximité,
- **je démarre lentement**, surtout si le véhicule est en pente.



PENDANT LE TRAVAIL

LORS DE MES DÉPLACEMENTS, JE DOIS :

- **utiliser le régime moteur** adapté à l'activité,
- **ne jamais laisser mon tracteur rouler au point mort,**
- **respecter les consignes d'utilisation :**
 - **du tracteur** : travail en pente si présence d'une structure de protection contre le renversement par exemple...
 - **des équipements portés ou remorqués** : godet baissé à vide ou en charge par exemple...
- **ralentir et m'arrêter** en bordure de la route pour laisser passer les véhicules qui suivent,
- **m'arrêter** dans un secteur plat offrant une bonne visibilité dans les deux sens,
- **penser à allumer mes feux** lorsque nécessaire (chantier, tombée de la nuit...).

Attention à ne jamais quitter « le poste » de conduite en marche.



LORS DES ARRÊTS ET STATIONNEMENTS, AVANT DE DESCENDRE, JE DOIS :

- **mettre mon véhicule au point mort,**
- **serrer le frein à main,**
- **arrêter le moteur et retirer la clef de contact**
en cas d'arrêt prolongé.



APRÈS LE TRAVAIL

DÈS LE TRAVAIL TERMINÉ, JE DOIS :

- **arrêter et stationner** correctement le tracteur,
- **ôter la clef de contact**,
- **nettoyer** le tracteur et, en particulier :
 - les feux, les phares, les catadioptrés,
 - le pare-brise et les vitres,
 - les panneaux de signalisation.

- **faire le tour du tracteur** pour vérifier visuellement son état (fuites, feux cassés...),
- **vérifier les différents niveaux** (huile, lave-glace, liquide de freins, carburant...),
- **m'assurer de la stabilité des équipements** dételés (cales derrière les roues).



> Les vérifications périodiques, l'entretien courant (vidanges...) doivent apparaître dans le carnet d'entretien du véhicule.



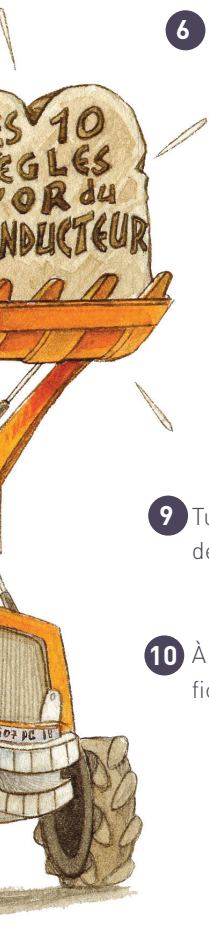
LES 10 RÈGLES D'OR DU CONDUCTEUR

- 1 Avant le départ, tu feras la ronde de sécurité de ton véhicule.
- 2 Avant de partir, tu prendras connaissance des instructions de travail (balisage du chantier, EPI nécessaires...).
- 3 Tu ne transporteras tes collègues, dans ou sur ton tracteur, que s'il est équipé pour cela.
- 4 Tu répartiras les charges selon les équipements et les limites autorisées (PTAC, PTR A*).
- 5 Tu respecteras le code de la Route (vitesse, priorités...) et les règles de sécurité associées.

* PTAC : Poids Total Autorisé en Charge

PTRA : Poids Total Roulant Autorisé





- 6 Tu adapteras ta vitesse selon l'état de la chaussée et le matériel remorqué (poids...).
- 7 Tu t'assureras que ton tracteur est suffisamment visible des autres usagers (triflash, gyrophares...).
- 8 Tu porteras tous les Équipements de Protection Individuelle nécessaires à ton activité.
- 9 Tu feras attention à la circulation et aux réactions des usagers.
- 10 À ton retour, tu effectueras l'entretien et les vérifications de ton véhicule.



LES PROTECTIONS



Protection auditive adaptée

à l'activité et à l'environnement de travail.



Vêtements de signalisation

à haute visibilité



Tenue de travail

à adapter en fonction du climat (froid, intempérie...) : salopette avec manchettes, type bleu de travail.



Chaussures de sécurité



> Vêtements de travail flottants et écharpe sont à proscrire en raison des risques de happement.



Lunettes de protection
si absence de cabine, risque
de projection de cailloux



Gants de protection
si manutention



Hygiène de vie

Quelques règles simples à respecter

- > ne consommez ni alcool, ni drogues avant et durant le travail,
- > méfiez-vous des effets indésirables et dangereux de certains médicaments (somnolence, champ de vision rétréci...) ; parlez-en à votre médecin,
- > ne laissez pas la fatigue vous gagner ; profitez de vos temps libres pour vous reposer,
- > faites régulièrement contrôler votre vision.

Protégez la victime et signalez l'accident

Donnez l'alerte en indiquant :

- l'adresse de l'accident,
- le nombre de victimes,
- leur état sommaire,
- votre numéro de téléphone et votre nom.
- Ne raccrochez jamais avant qu'on ne vous le demande.

**Si nécessaire
et si vous en avez les compétences,
donnez les premiers soins.**

LES NUMÉROS D'URGENCE :

- > Pompiers..... **18**
- > SAMU..... **15**
- > Police..... **17**
- > Numéro d'urgence européen : **112**
- > Numéro de téléphone du responsable hiérarchique :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Pour bénéficier de conseils en matière de prévention :
Permanence conseil prévention

- Tél. : 02 48 48 11 63
- Fax : 02 48 48 12 47
- E-mail : prevention@sofaxis.com

Pour toute commande de supports imprimés :
Service relations clients

- Tél. : 02 48 48 15 15
- Fax : 02 48 48 15 16
- E-mail : relations.clients@sofaxis.com

Retrouvez l'ensemble de nos services
sur notre site Internet www.sofaxis.com